CONJONCTURE ET MARCHE DES AFFAIRES : LES CONSÉQUENCES DU « CHOC DU FRANC »

La politique monétaire a connu un séisme le 15 janvier à 10 h 30. A la surprise générale, la la Banque nationale suisse (BNS) a mis fin au cours plancher de l'euro par rapport au franc – une mauvaise surprise pour certaines branches économiques. Où va désormais la conjoncture ? Que signifie cette rupture pour les bureaux d'études ?

L'appréciation massive du franc va très vraisemblablement entraîner un ralentissement de la croissance économique de la Suisse. Le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF) prévoit même une brève récession pour la Suisse durant le semestre d'été 2015. Comme le reconnaît le KOF, des chocs violents comme cette revalorisation monétaire de 20 % dégradent toutefois la qualité de prévision des modèles conjoncturels. Pour les prévisionnistes, le scénario sera le suivant en Suisse : les exportations devraient fortement diminuer au premier semestre et la valeur ajoutée réelle baisser dans le tourisme et les services financiers internationaux. En revanche, les entreprises ne réagiront pas tout de suite à la baisse de la demande, mais produiront d'abord sur stock. Le KOF s'attend à un fléchissement de la demande de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur public et à des suppressions de postes dans le secteur privé. Le taux de chômage pourrait atteindre 3,4 % au cours de l'année (contre 3,2 % en 2014) et 4,1 % en 2016. Cette détérioration freinera également la progression des salaires et provoquera une stagnation de l'ensemble des revenus des employés l'année prochaine. Pour les prévisionnistes, il est clair qu'en dépit de la baisse des prix, les ménages se montreront de plus en plus frileux à consommer. Après le recul du PIB en 2015, le KOF prévoit une stagnation en 2016.

D'autres sons de cloche se font cependant entendre : les auteurs du *Manuel des branches* du Credit Suisse (CS)*, qui paraît tous les ans en janvier, brossent un tableau moins sombre de la situation et jugent le risque de récession, voire de spirale déflationniste, peu probable.

Les investissements dans les équipements souffrent

Dans tous les cas, on s'attend à une grande frilosité des investissements en matière d'équipements (dans les machines ou les ateliers de production par exemple). Les enquêtes trimestrielles du KOF concernant le secteur des bureaux d'études ont, au cours des derniers mois, clairement montré que les investissements dans les biens immobiliers spécifiques au commerce et à l'industrie ne sont pas relancés. Dans la construction à usage industriel, ils devraient par conséquent reculer en 2015.

Boom immobilier : bienvenue en périphérie

La majorité des prévisionnistes s'accordent sur le fait que les taux en Europe et, par conséquent, en Suisse resteront faibles pendant une durée indéterminée. Le problème des taux bas et des risques qui y sont associés dans le secteur immobilier persiste.

D'après une étude du KOF, les mesures actuelles de régulation ne semblent pas, dans l'ensemble, avoir freiné l'octroi de prêts hypothécaires. On a constaté un déplacement du prêt hypothécaire, des utilisateurs privés aux investisseurs professionnels. En examinant régulièrement les demandes et les permis de construire publiés dans *Batimag*, on note une certaine effervescence des planifications dans les zones situées en périphérie. Si l'on se rend sur place, on constate de visu que les projets de constructions sont effectivement légion. Il s'agit assez souvent de grands complexes pour des logements locatifs. Pour l'année en cours, *Batimag* prévoit cependant un fléchissement de la dynamique dans le secteur du logement.

Un carnet de commandes toujours bien rempli

Le *Manuel des branches* publié par le Credit Suisse table sur un carnet de commandes encore bien rempli en 2015 en dépit de la décision de la BNS. Cela est dû en grande partie au niveau faible des taux, qui stimuleront, cette année aussi, les investissements. Une hypothèse plausible puisque les biens immobiliers restent attractifs face à la pression persistante des investisseurs institutionnels. En 2015 aussi, les capitaux devraient affluer en nombre sur les marchés immobiliers. En revanche, le CS ne prévoit pas pour cette année de forte croissance dans la branche et ne détecte guère d'impulsions, en particulier pour l'emploi.

L'enquête trimestrielle réalisée par le KOF en janvier 2015, en partie avant la décision de la BNS, a révélé que près de 20 % des architectes évoquent une baisse des commandes et un peu plus de 20 %, en revanche, une augmentation. Pour les ingénieurs, la part de ceux qui déplorent une demande insuffisante est, en l'espace d'un an, passée de moins 10 % à plus de 20 %. La prochaine enquête trimestrielle du KOF clarifiera les estimations des bureaux d'études sur cette nouvelle donne. C'est pourquoi nous renonçons ici à un exposé complet des résultats en partie dépassés.

Les honoraires toujours sous pression

La pression exercée par la concurrence dans le secteur des bureaux d'études est

©iStock.com/yorkfoto

élevée. Les auteurs du *Manuel des branches* du CS en imputent notamment la responsabilité au fait que le titre d'« architecte » n'est pas une appellation professionnelle protégée. Les barrières à l'entrée de la profession sont par conséquent limitées. En d'autres termes, toute personne qui se sent la vocation d'architecte peut littéralement proposer ses services.

Dans ce contexte, il est clair que les honoraires sont soumis à pression. Depuis des années, le KOF en fait le constat régulier dans ses études trimestrielles. Enquête après enquête, les formulations sont analogues : « Les bureaux d'études n'attendent aucune modification des honoraires, une partie des cabinets interrogés table sur une stagnation. Occasionnellement, on entend même certains prévoir une diminution des honoraires. » L'enquête trimestrielle du KOF de l'hiver 2014 rapporte que près de 35 % de l'ensemble des bureaux d'ingénieurs civils interrogés prévoient une baisse des honoraires. Dans le contexte actuel, la problématique des honoraires bas changera peu. Au contraire, le sujet gagnera en acuité. On s'attend par exemple à ce que, comme dans d'autres branches, le versement des salaires des transfrontaliers se fasse de plus en plus en euros dans les sociétés d'architectes et d'ingénieurs.

David Fässler, resposable SIA-Service
david.faessler@sia.ch

* Manuel des branches 2015 du Credit Suisse – Structures et perspectives

SÉANCE 1/2015 DE LA COMMISSION CENTRALE DES RÈGLEMENTS

La commission centrale des règlements (ZO) a donné son feu vert au projet SIA 101 Règlement concernant les prestations du maître de l'ouvrage et nommé les membres de la nouvelle commission SIA 125.

Réunie le 4 mars pour sa 167e séance, la ZO a unanimement approuvé le lancement du projet SIA 101 *Règlement concernant les prestations du maître de l'ouvrage*. Celui-ci s'inscrit dans la foulée de la révision des règlements concernant les prestations et les honoraires, publiés en novembre dernier. Outre la définition du maître de l'ouvrage, le document à élaborer doit clarifier les droits et devoirs attachés à la maîtrise d'ouvrage, établir un descriptif des prestations liées à ce rôle et fournir des formes d'organisation incluant notamment les rôles des représentants et des conseils du maître de l'ouvrage.

L'ordre du jour de cette première séance annuelle comportait également la clôture des projets achevés et l'habituel passage en revue des règlements en vigueur.

La clôture des projets met un terme définitif au suivi des documents publiés il y a deux ans. La ZO a donc clôturé les projets suivants au 31 décembre 2014 :

- SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*, édition 2013 ;
- SIA 123 *Variation de prix : Procédure selon l'indice des coûts de production* (ICP sur la base des modèles de coûts CAN), édition 2013;
- SIA 124 *Variation de prix : Procédure selon la méthode des pièces justificatives,* édition 2013 ;
- SIA 144 *Règlements des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture; édition 2013.*

Le passage en revue des règlements en vigueur porte sur toutes les publications de plus de cinq ans. Il s'agit de vérifier si leur validité demeure inchangée ou si d'éventuelles révisions s'imposent. Les commissions procèdent donc actuellement à l'examen des documents suivants :

- SIA 142 *Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie*; édition 2009;
- SIA 143 *Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie*; édition 2009;
- SIA 113 *FM adapté à la planification et à la réalisation de constructions*; édition 2009.

Enfin, la ZO a élu les membres de la nouvelle commission SIA 125 Variations de prix : procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des entrepreneurs généraux et totaux. Elle se compose des personnes suivantes : Bernhard Büchler, Fabrice Favre, Eduard Tüscher, Roger Wälchli et Bernhard Widmer. Ce dernier en assumera la présidence.

Michel Kaeppeli, responsable du département Règlements de la SIA, michel.kaeppeli@sia.ch

CONSULTATION PROJETS DE NORMES *CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION*

La SIA met en consultation la série de normes *Conditions générales de construction*. Il s'agit plus précisément des projets de normes suivants :

- prSIA118/262 *Conditions générales pour la construction en béton* ;
- prSIA118/263 *Conditions générales pour la construction en acier* ;
- prSIA118/265 *Conditions générales pour la construction en bois* ;
- prSIA118/266-1 *Conditions générales pour la construction en maçonnerie* ;
- prSIA118/266-2 *Conditions générales pour la construction en maçonnerie de pierres naturelles.*

(SIA)

Les projets de normes sont disponibles sur le site Internet de la SIA *www.sia.ch/consultations.*
Si vous souhaitez prendre position, nous vous prions d'utiliser exclusivement le formulaire électronique que vous pouvez télécharger à la même adresse. Nous ne pourrons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettres, documents PDF, etc.).
Merci de nous transmettre vos prises de position au moyen du formulaire électronique (un formulaire par norme) jusqu'au 17 mai 2015 aux adresses suivantes: *VL118-262@sia.ch, VL118-263@sia.ch, VL118-265@sia.ch, VL118-266-1@sia.ch* ou *VL118-266-2@sia.ch.*

DES TRAVAUX DE DIPLÔMES VALAISANS EXPOSÉS À MARTIGNY

Pour sa deuxième participation au salon Prim'vert, du 23 au 26 avril 2015 au Centre d'expositions et de réunions (CERM) de Martigny, la SIA Valais mise sur l'échange et la convivialité via un café-conseil, lieu de discussion où un duo composé d'un architecte et d'un ingénieur SIA offre au public des consultations gratuites autour d'un café, comme le fait la SIA Vaud au salon lausannois Habitat-Jardin. Elle organise également une table ronde sur le thème du logement contemporain et, pour la toute première fois, une exposition de travaux de diplômes d'architecture en rapport avec le canton du Valais.

Cette dernière émane d'une initiative du Groupe professionnel des architectes de la section Valais et présentera 13 travaux de Master en architecture de l'année écoulée. Il s'agit de travaux d'étudiantes et d'étudiants d'origine valaisanne ou dont le site se trouve en Valais. Cinq des travaux présentés proviennent de l'ETHZ, quatre de l'EPFL, deux de la HES Fribourg et un respectivement de la Haute Ecole de Lucerne et de la Haute Ecole de Suisse nord-occidentale (FHNW). Que ce soit une rénovation, un projet urbain ou une thématique territoriale, les thèmes choisis par les étudiants sont variés et les sites d'intervention tous différents. Cette belle initiative, qui vise à renforcer le lien des jeunes diplômés avec leur canton d'origine, devrait être élargie l'année prochaine à d'autres sections romandes.

Pour ce qui est de la table ronde du vendredi 24 avril, elle sera précédée, dès 13 h 30, par trois conférences de trois quarts d'heure chacune. Le professeur Luca Ortelli, responsable du Laboratoire de construction et conservation et directeur de l'Institut d'architecture et de la ville de l'EPFL, abordera le logement comme élément fondamental de l'urbain. Le professeur Bruno Marchand, qui dirige, au sein du même institut, le Laboratoire de théorie et d'histoire, donnera une conférence intitulée « Objets et textures ». Enfin, l'intervention de Francesco Della Casa, architecte cantonal de Genève, sera dédiée au logement collectif à Genève, entre tradition et renouveau. Un débat sur le logement contemporain en Suisse romande, animé par le journaliste Claude Défago, suivra les trois exposés.

Anna Hohler, SIA-coordination romande

Plus d'informations : *www.siavs.ch ; www.salonprimvert.ch*

form

Marchés publics et règlements SIA 142, 143 et 144
21, 24, 30 avril et 5 mai 2015, 4 jours, Lausanne, 9h00 - 17h30
Code WB12-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*

Débat « Le développement durable par la sobriété »
28 avril 2015, Lausanne, 16h00 - 19h00
Code IEESerie02-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*

Etre sa propre marque
29 avril 2015, Genève, 14h00 - 18h00
Code PB03-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*

Le droit au salaire, notamment en cas d'incapacité de travail et d'heures supplémentaires
30 avril 2015, Lausanne, 13h30 - 17h30
Code DT01-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*

Les joies du certificat médical
5 mai 2015, Lausanne, 17h00 - 19h00
Code DT02-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*

Présentation des nouvelles normes SIA 385/1 et 385/2
6 mai 2015, Lausanne, 17h00 - 19h00
Code IEESerie03-15, information et inscription : *www.sia.ch/form*